

Objet : Attestation d'affiliation à une complémentaire santé obligatoire

Je soussignée, Caroline GARDETTE-HUMEZ, Directrice des Ressources Humaines, atteste par la présente que :

En vertu des dispositions du décret no 2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat, **tous les agents** des ministères de la Santé, des Solidarités et du Travail bénéficient **d'un contrat collectif obligatoire de complémentaire santé depuis le 1^{er} janvier 2026.**

Cette attestation est établie et délivrée sur la base des informations disponibles à la date de sa rédaction. L'employeur ne saurait être tenu responsable en cas de modification ou d'inexactitude des informations communiquées, notamment en ce qui concerne l'éligibilité ou la situation individuelle de l'agent.

L'agent joindra à la présente attestation le dernier bulletin de paie remis par le ministère.

Fait à Paris, Le 02/01/2026

La directrice des ressources humaines


Caroline GARDETTE-HUMEZ